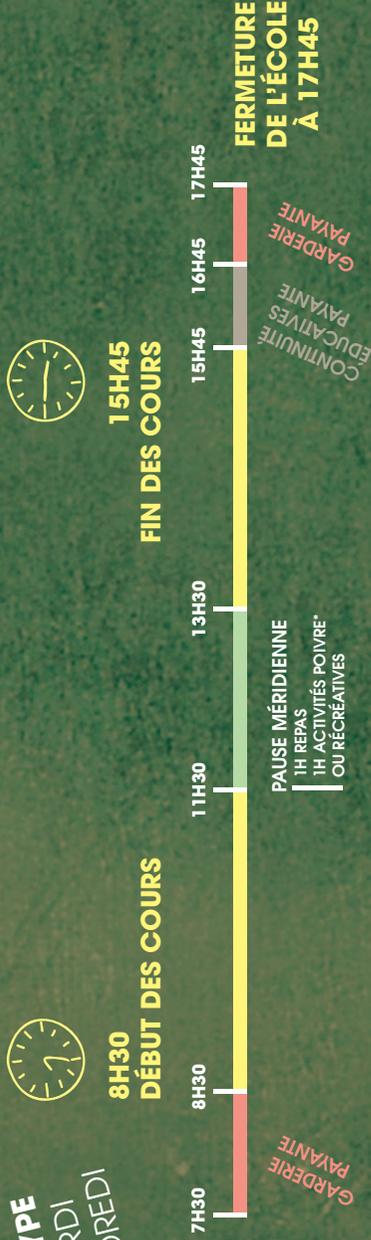
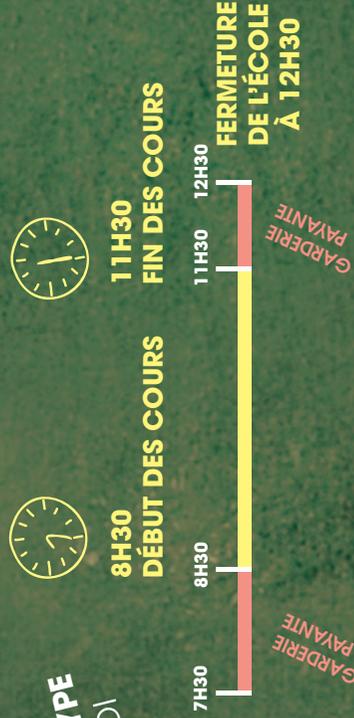


**JOURNÉE TYPE**  
LUNDI MARDI  
JEUDI VENDREDI



**JOURNÉE TYPE**  
MERCREDI



**OUVERTURE DE L'ÉCOLE À 7H30**

**SERVICES PERISCOLAIRES RENTREE 2015-2016**

RYTHMES SCOLAIRES

0123456789

ABCDEF GHIJK  
LMNOP QRSTU  
VWXYZ

# LA SEMAINE

Le temps scolaire est géré par l'Education nationale, le périscolaire (avant et après les cours) est assuré par la Ville. Cette dernière a posé deux principes sur lesquels elle a bâti son projet :

- Continuer à assurer une prise en charge des enfants qui commence à 7h30 et qui s'achève à 17h45, cela afin que la réforme du gouvernement perturbe le moins possible l'organisation de la vie des familles.

- Prendre en charge les enfants à travers diverses activités éducatives.

## UN TARIF PAR SERVICE

### DE 7H30 À 8H30

La Ville organise une garderie payante, prise en charge par des animateurs. Du lundi au vendredi.

70 euros	53 euros	53 euros
1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre

### DE 15H45 À 16H45

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, les enfants en maternelle et élémentaire qui ne peuvent pas rentrer chez eux à 15h45 restent à l'école. Ils sont pris en charge par la Ville **dans un dispositif de continuité éducative** jusqu'à 16h45. Durant les études, ils ont la possibilité de terminer leur travail scolaire (révisions, exercices, récitations). La Ville prévoit de développer un programme complémentaire d'interventions thématiques et éducatives.

56 euros	42 euros	42 euros
1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre

Renseignements complémentaires sur les inscriptions et la facturation des services périscolaires et de cantine : 04 42 91 89 16  
[www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr)

Décidée par le gouvernement, la réforme des rythmes scolaires est entrée en vigueur à Aix-en-Provence à la rentrée scolaire 2014-2015. Elle continue de conditionner l'organisation du temps périscolaire à la fin des enseignements, les lundis, mardis, jeudis, vendredis à partir de 15h45.

### DE 16H45 À 17H45

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, pour les enfants en maternelle et élémentaire encore à l'école à 16h45, la Ville organise une garderie payante encadrée par des animateurs.

56 euros	42 euros	42 euros
1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre

## LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La Ville continuera d'étendre les dispositifs de réussites éducatives en fonction des besoins repérés par l'Education nationale. Ces dispositifs existent déjà, il s'agit des actions tels que «coup de pouce» (soutien scolaire avec un enseignant pour cinq enfants), «club lecture» ou «club maths» (avec huit à dix enfants au maximum) ou encore ateliers (avec quatorze enfants au maximum).

La Ville proposera après la rentrée scolaire ces dispositifs qui seront renforcés par les ateliers de réussite éducative, organisés autour de disciplines sportives, scientifiques ou ludiques, (projets à visées éducatives précises) en collaboration avec l'Education nationale.



# LA PAUSE MÉRIDIENNE

Au moment de la pause méridienne, une heure est consacrée au repas, l'autre à des actions sportives ou artistiques gratuites, regroupées dans le dispositif POIVRE.

## DU POIVRE À TOUS LES REPAS

La Ville n'a pas attendu les réflexions de l'Etat pour proposer aux enfants des animations dans le temps périscolaire. En 2003, elle a lancé le «Plan Organisant les Interventions de la Ville pour la Réussite Educative» (POIVRE). Il s'agit d'offrir aux enfants qui déjeunent à la cantine des activités artistiques, culturelles ou sportives qui viennent compléter la pause méridienne. Danse, dessin, mosaïque, escrime, badminton, gymnastique, ces activités et bien d'autres ont lieu dans l'enceinte de l'école et sont dispensées par des animateurs diplômés. Chacun des 7 000 enfants déjeunant chaque jour à la cantine en bénéficient une fois par semaine.

## LE MERCREDI

### MATIN

En maternelle comme en élémentaire, le temps scolaire du mercredi est de 8h30 à 11h30. Au delà, la Ville met en place, jusqu'à 12h30, une garderie payante pour permettre aux parents de s'organiser.

14 euros	11 euros	11 euros
1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre

### APRÈS-MIDI

Des ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) et des animations éducatives sont organisés par différentes structures pour les enfants de 3 à 12 ans sur l'ensemble du territoire. Renseignements complémentaires Direction animations jeunesse  
04 42 91 98 05  
[aixenprovence.fr](http://aixenprovence.fr)

## UN COÛT POUR LA VILLE

Le coût global engendré pour les obligations assumées par la ville, consécutives à la mise en œuvre des rythmes scolaires est de plus d'1 800 000 euros cette année. Une somme constituée essentiellement de dépenses d'encadrement. Près de 450 animateurs dont 50% sont des enseignants rémunérés par la Ville, participent à ce dispositif.

## LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

La Ville proposera un Projet Educatif de Territoire qui articulera l'ensemble des dispositifs éducatifs, y compris ceux du temps d'inter-classe, en optimisant les contenus de chaque période éducative. Ce PEdT\* permettra de bénéficier d'une subvention de 375 000€ versée par l'Etat. En diminution par rapport à 2014. Le reste est à la charge de la Ville et des familles.

## À SAVOIR

- Les familles peuvent prétendre à un **crédit d'impôt** sur les sommes versées dans le cadre des accueils garderies périscolaires jusqu'à 6 ans de l'enfant. Le crédit d'impôt (50% des sommes versées) peut aller jusqu'à 1150€ par an (revenus 2013). Plus de renseignements sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

- Pour faciliter toujours plus la vie des familles, la Ville pourra prochainement accepter le paiement de la participation aux frais de garderie par **CESU** pré-financé (Chèque Emploi Service Universel).

- La Ville a organisé **une commission de recours gracieux et d'exonération**. Les familles concernées peuvent saisir par un courrier explicatif les Services d'inscriptions/facturation, 19 rue Lisse st Louis  
13100 Aix-en-Provence.